

KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION - K.I.C.
Société par Actions Simplifiée
au capital social de 644 000 euros
Siège social : 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE
329 542 907 RCS LILLE METROPOLE

copie certifiée conforme
2/6/25
Kieven

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 13h30, le Conseil de Surveillance de la Société s'est réuni en présentiel à Boulogne sur mer, dans l'agence littoral de KIC.

Sont présents :

Monsieur Xavier KIEKEN, Président du Conseil de Surveillance
Madame Elsa KIEKEN, membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Daniel LEMAY, membre du Conseil de Surveillance
Madame Audrey KIEKEN, membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Xavier LAURENT, membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Charles-Emmanuel CLICHE, Directeur Général de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION.

Sont invités :

Madame Laetitia VANDERPERRE, Directrice Administrative et Financière de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION-K.I.C.,
Monsieur Guillaume DERUELLE, Directeur Adjoint de la Construction de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION.- K.I.C

La séance est présidée par Monsieur Xavier Kieven qui déclare la séance ouverte.

Election d'un nouveau Président du CS

Xavier Kieven a remis sa démission de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance et de membre du Conseil de Surveillance qu'il assure depuis sa création en décembre 2013. Sa démission sera effective à l'issue de l'Assemblée Générale de KIC qui modifiera les statuts de la Société tels qu'ils ont été discutés ces derniers mois.

Conformément à l'article 18 des statuts, les membres du Conseil de surveillance choisissent parmi eux leur Président.

Le Président demande aux membres du Conseil de Surveillance qui est candidat au poste de Président du Conseil de Surveillance.

Madame Elsa Kieven est candidate.

Les membres du Conseil de Surveillance procèdent au vote à main levée.

Madame Elsa Kieven est élue à l'unanimité des membres composant le Conseil de surveillance en qualité de Présidente du Conseil de surveillance pour une durée de quatre années. Elle prendra ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale de KIC qui modifiera les statuts de la Société.

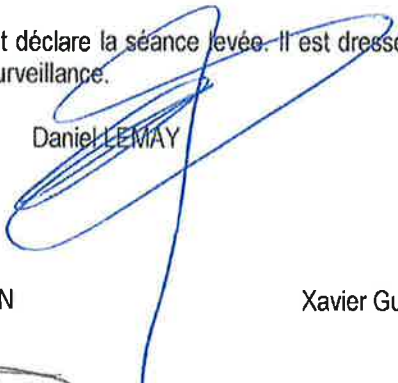
Elsa Kieven déclare accepter les fonctions qui viennent ainsi de lui être confiées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée. Il est dressé le présent procès-verbal qui est signé, après lecture, par les membres du conseil de surveillance.

Xavier KIEKEN



Daniel LEMAY



Elsa KIEKEN



Audrey KIEKEN



Xavier Guillaume LAURENT

